

# U.

Bulletin départemental de la Section  
de la Fédération Syndicale Unitaire  
de Loir-et-Cher  
35-37 avenue de l'Europe - BP 30836  
41008 BLOIS CEDEX  
Tél. 02 54 42 03 83  
Télécopie 02 54 42 56 20

N° CPPAP : 0410 S 07496 – ISSN : 1254-1648

Directeur de la Publication : D. NONNET

# F.S.U. 41

Bulletin trimestriel N° 116  
Novembre Décembre 2019

## Jeudi 5 décembre : La grève et l'action !

Dispensé de timbrage BLOIS PPDC

Dépôt : 26.11.2019 SITE DE DEPOT

**Tous secteurs et toutes générations confondus, nous avons rendez-vous jeudi 5 décembre partout dans le pays.**

**La très grande ampleur prévisible de cette journée de grève et de manifestations interprofessionnelles provoque de très vives inquiétudes dans les cercles du pouvoir.**

Très inspiré, le Président de la République vient de qualifier « d'étrange » l'appel à la grève du 5 décembre.

Déboussolé, le Ministre de l'éducation nationale consacre son week-end à adresser, au petit peuple mal comprenant, une explication de la réforme. Une réforme tellement formidable que « le niveau de pension des enseignants se dégraderait très progressivement au fil des générations ».

A tel point qu'il s'engage à la revalorisation de nos carrières.

Ne surtout pas le croire est indispensable !

Très en verve, encore lui, le Président de la République annonce fièrement que les futures retraites ne seront pas en dessous de 1000 € !

Trois aveux dont on se demande si la provocation le dispute à l'indécence ou inversement.

**Trois aveux du seul objectif de la « réforme des retraites » : la réduction drastique des montants des pensions. Tous les soutiens du pouvoir redoublent d'activité pour désigner les régimes spéciaux comme d'insupportables privilèges.**

Il s'agit de camoufler le choix idéologique et ultra-libéral de limitation de la part des richesses consacrées au financement des retraites, sous la barre des 13,8 % du PIB.

**Le choix de société est là.**

Si des voix s'élèvent de la droite de l'échiquier politique pour réclamer ni plus moins que la suppression du droit de grève, c'est bien parce que de partout remontent les signes d'une très grande mobilisation.

**Avec des dizaines et des dizaines d'écoles fermées, la grève s'annonce très massive en Loir-et-Cher. Pour la FSU, il faut privilégier les rencontres entre salariés en lutte en participant aux Assemblées Générales.**

**Et il faut aussi se retrouver, tous ensemble dans la rue à Blois l'après-midi mais aussi à Romorantin et Vendôme le matin.**

A l'initiative de la FSU, un appel intersyndical et interprofessionnel à été rédigé. Il figure en encart dans ce bulletin.

**Notre force c'est notre nombre. Alors rassemblons nous !**

Stéphane Ricordeau

**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

FSU 41 – 35-37 avenue de l'Europe - BP 30836 - 41008 BLOIS CEDEX

### SOMMAIRE

P.1 : Edito.  
P.2 : Congrès FSU 41 - Motions.  
P.3 : Les retraités et le 5/12 - Action AESH Salaires fonction publique.  
P.4 : Avenir du paritarisme - Journée retraite le 17/12.  
Encart : Tract interpro 5 décembre.

## Rassemblement Blois

**14 h devant le centre hospitalier.  
Tout le déroulé de cette journée à lire en encart.**

## 9ème congrès départemental de la FSU 41

La FSU 41 a tenu son 9ème congrès départemental vendredi 22 novembre.

Cette journée a réuni une cinquantaine de collègues issus de la plupart des syndicats constitutifs de la FSU départementale.

Préparatoire au congrès national (le 9ème aussi) qui se tiendra à Clermont Ferrand dans la semaine du 9 au 13 décembre prochains, il s'est particulièrement attardé sur la place de la FSU dans le mouvement social et les mobilisations interprofessionnelles, sur les conséquences de l'application imminente de la loi de transformation de la Fonction Publique et ses lourdes incidences sur le paritarisme, sur la santé et la sécurité au travail avec un point particulier sur les aménagements de fin de carrière et bien évidemment sur ce choix de société que constitue l'avenir des retraites.

Plusieurs motions et résolutions de congrès ont été adoptées.

Nous avons fait le choix d'en publier deux au plus vite. Chacun pourra ainsi en prendre connaissance ci-dessous.

### Texte action

## Congrès départemental de la FSU

A l'ensemble des organisations syndicales de Loir-et-Cher.

A l'ensemble des salariés, des retraités, des demandeurs d'emplois, des jeunes.

A l'opposé de chacun pour soi et de l'individualisme ou des intérêts catégoriels faisant peu de cas de l'intérêt collectif, le syndicalisme se doit de travailler sans relâche à la construction ou la consolidation de toutes les formes de solidarité.

Pour la FSU l'heure est au dépassement de nos différences et divergences pour se retrouver sur l'essentiel. Tous les salariés de ce pays, secteurs public et privé confondus, l'ensemble des retraités, des demandeurs d'emplois, les jeunes attendent du mouvement syndical une démonstration d'unité.

L'hôpital, les transports, l'éducation nationale, les biens communs (énergie, eau, ADP...) ne peuvent pas être livrés à une minorité dont le seul moteur est le profit.

La réforme des retraites voulue par le gouvernement constitue un choix de société majeur.

Les principes de répartition et de solidarité entre générations sont simplement menacés de disparition.

Ensemble, nous pouvons, non seulement empêcher ce désastre mais imposer un avenir aux solidarités renforcées.

Nous avons un premier rendez-vous le 5 décembre.

La FSU 41 avec ses syndicats prend l'engagement, dans la continuité du 5 décembre, de privilégier le cadre unitaire, pour bâtir un plan d'action et de mobilisations massif et durable.

Notre force, c'est notre nombre.

Notre devoir consiste à créer les conditions de la participation et de l'engagement de tous.

## FSU41 : motion Aéroports de Paris Gagner le référendum



*Ensemble,*  
**FAISONS DÉCOLLER LE RÉFÉRENDUM  
CONTRE LA PRIVATISATION  
D'AÉROPORT DE PARIS**

La FSU est engagée au sein de la coordination nationale qui mène le combat contre la privatisation d'ADP.

Cette bataille est celle de la démocratie contre les privatisations et pour la préservation et le développement des biens communs et des services publics.

Entravé par le gouvernement, l'objectif de réunir 4,7 millions de signatures est loin d'être atteint.

Le congrès départemental mandate le bureau départemental pour inviter à une réunion départementale, l'ensemble des membres de ce collectif.

L'objectif assigné est de mettre sur pieds une (des) action(s) commune(s) pour, dans les semaines restantes, se rapprocher du nombre de signatures exigées.

Quand le pouvoir accélère son entreprise de démantèlement (privatisation de la Française des Jeux, projets concernant Engie, l'ONF, les barrages hydroélectriques...), passer, nous aussi, la vitesse supérieure s'impose.

## **Les retraités sont directement concernés par la réforme et sont solidaires des salariés en grève le 5 décembre !**

Les organisations nationales de retraités CGT, FO, FSU, UNIRS-Solidaires, FGR-FP, LSR et EnsembleSolidaires-UNRPA se félicitent de l'appel à la grève interprofessionnelle le 5 décembre 2019, lancé par les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, et les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNL et UNEF.

De nombreuses fédérations syndicales et Unions départementales font maintenant écho à cet appel contre le projet de « réforme » de nos systèmes de retraite et la suppression de 42 régimes de bases et complémentaires.

Les organisations nationales de retraités ci-dessus sont pleinement conscientes que le projet du gouvernement ne vise ni à réduire les inégalités, ni à garantir le niveau des pensions, ni à renforcer la solidarité entre les actifs et retraités. Elles sont conscientes au contraire que la « réforme » ne vise qu'à réduire le montant total des retraites afin de respecter les directives européennes et

que, en dépit des affirmations du gouvernement, les retraités actuels comme futurs seront concernés par le gel prévisible des pensions, par le report de l'âge des pensions de réversion à 62 ans, voire plus encore.

Les organisations nationales de retraités considèrent que les régimes de retraites existants ont fait la preuve de leur solidarité et de leur efficacité en période de crise et veulent les préserver pour que les générations futures puissent en bénéficier.

Elles appellent tous les retraités à soutenir et participer aux mobilisations décidées le 5 décembre en solidarité avec les salariés actifs en lutte.

Paris, le 29 octobre 2019

## **Journée de mobilisation AESH Rassemblement et audience en Préfecture.**

Mercredi dernier (20 novembre), dans le cadre d'une journée nationale et unitaire, une trentaine d'AESH a tenu un rassemblement devant la Préfecture à Blois.

Seule la CGT a répondu à l'initiative de la FSU ; de toute évidence, les autres organisations syndicales ont fait la preuve de leur désintérêt !

Il s'agissait de mettre en lumière le « sort » réservé aux quelques 330 AESH que compte le département et dont le travail et la présence au sein des écoles, des collèges et des lycées permettent la scolarisation en milieu ordinaire des élèves souffrant de handicaps.

**La délégation de 5 collègues AESH que la FSU a accompagnée auprès de Mme la directrice de cabinet de M le Préfet a pu décrire dans le détail combien la précarité demeure leur quotidien.**

Le temps partiel imposé (60 %), la rémunération famélique qui va avec (environ 730 €), la mutualisation à

outrance leur demandant d'accompagner quelquefois plus de 3 élèves ainsi que l'absence de déroulement de carrière ont été longuement évoqués.

Le moins que l'on puisse dire est que notre interlocutrice a bénéficié d'une « formation accélérée » en matière d'école inclusive !

**A l'attention de tous les AESH du département, nous voulons rappeler ici que le SNUipp-FSU et le SNES-FSU ont mis à leur disposition une fiche de suivi pour vérifier que les engagements pris par le Rectorat en matière de prise en compte de l'ancienneté seront bien respectés.**



**Texte de la déclaration intersyndicale prononcée lors de la réunion de suivi du RDV salarial du 5 novembre 2019 au Ministère des finances à Bercy.**

### **Budget 2020 : il est encore de temps d'améliorer la rémunération de tous les agents publics**

Alors que le gouvernement a décidé d'inscrire une réunion de suivi du RDV salarial à l'agenda social et que le budget 2020 est en cours de débat au Parlement, la Cfdt, la CFTC, la CGC, la CGT, la FA-FP la FSU, Solidaires et l'UNSA rappellent leur exigence d'une revalorisation de la valeur du point d'indice, base de la rémunération de tous les agents publics, contractuels comme fonctionnaires et d'une mesure générale indiciaire.

Elles insistent sur la nécessité de prendre rapidement des mesures positives pour le pouvoir d'achat des agentes et des agents.

Après un nouveau gel de la valeur du point d'indice depuis 2017, après une hausse de la CSG sans gain de pouvoir d'achat pour les seuls agents publics, elles constatent que le Gouvernement ne prend toujours pas en compte l'évolution de l'inflation ni la hausse annuelle des cotisations retraite depuis 10 ans. Les annonces de juillet dernier, même si elles bénéficieront à quelques-unes et quelques-uns, ne répondent pas à la demande

générale d'une amélioration réelle des rémunérations de toutes et tous les agents publics.

La Cfdt, la CFTC, la CGT, la CGC, la FA-FP, la FSU, Solidaires et l'UNSA insistent sur la reconnaissance indispensable par les employeurs publics de l'engagement des agentes et des agents au service de la population, qui passe par une réelle augmentation salariale dans un contexte de réformes profondes et de baisse d'attractivité des métiers de la fonction publique. L'Etat, les collectivités territoriales et les employeurs hospitaliers se veulent des employeurs exemplaires : il ne tient qu'à eux de le prouver en construisant dès maintenant les mesures salariales à la hauteur des attentes légitimes des agentes et des agents.

Paris le 5 novembre 2019

# Le paritarisme, seul rempart à l'arbitraire

La Loi n°2019-828 dite de « Transformation de la Fonction Publique » promulguée le 6 août 2019 fait voler en éclats une série de dispositions statutaires qui organisaient notamment les garanties collectives. **Elle aura des conséquences concrètes pour les personnels qui, plus que jamais, doivent pouvoir compter sur le SNUipp-FSU pour défendre leurs droits.**

Sous prétexte de vouloir « moderniser » la Fonction Publique et de réduire les coûts de gestion, le gouvernement veut supprimer la représentation des personnels et affaiblir leurs organisation syndicales. La carrière des enseignants serait gérée selon des Lignes de Gestion Ministérielles (LDG) qui tournent le dos aux règles collectives et annoncent le règne de l'individualisation des carrières.

- **A partir de janvier 2020 : fin de la compétence des CAPD pour traiter du mouvement des enseignants**
- **A partir de janvier 2021 : fin de la compétence des CAPD pour traiter de l'avancement des enseignants**
- **A partir de janvier 2022 : disparition des Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

Jusqu'à aujourd'hui, le SNUipp-FSU a réussi à s'imposer par son expertise en siégeant en CAPD (7 sièges sur 7 dans le Loir-et-Cher) pour défendre les droits des personnels, les situations individuelles et assurer la transparence et le respect des règles. En retirant cette compétence à la CAPD, la carrière des enseignants sera laissée entièrement à la discrétion de l'administration, soumise à l'arbitraire de la hiérarchie, sans contrôle possible des élus du personnel.

Alors même que les pressions et injonctions se multiplient et que les personnels de l'Education Nationale exigent des mesures concrètes pour améliorer leurs conditions de travail, le gouvernement planifie la suppression du CHSCT, instance chargée justement de questionner les conditions de travail, dans une actualité particulièrement dramatique.

L'objectif unique de ces mesures est de réduire au maximum les droits des personnels et de faire taire leurs représentants.

**Mais malgré ce nouveau cadre réglementaire, les élus du personnel SNUipp-FSU continueront à mettre leur expertise au service des collègues en les informant et en les conseillant, y compris à travers les Comités Techniques (CTSD, CTA) où ils sont majoritaires.**

**Le SNUipp-FSU restera plus que jamais présent aux côtés de tous collègues. Par l'action collective, il mettra tout en œuvre pour contraindre la hiérarchie au maximum de transparence sur les décisions prises et pour une égalité de traitement entre les collègues.**

**LA FONCTION PUBLIQUE  
EST NÉE POUR SERVIR,**

**CETTE LOI VA  
LA DÉTRUIRE.**

**DITES NON À LA LOI  
DE TRANSFORMATION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



## La retraite : un choix de société !

### Journée d'étude et de formation

**Mardi 17 décembre 2019**

**Lycée Camille Claudel à BLOIS - 9H00 - 16H00**

Avec l'intervention de Benoit TESTE – Secrétaire National de la FSU



*Réforme des retraites  
Quels enjeux ?*



**ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN**

- Petite histoire des retraites
- Régimes par annuités ou régimes par points : quelles différences ?
- Quelles contre propositions pour pérenniser et assurer une retraite de haut niveau pour tous ?

#### Journée d'étude et de formation ouverte à tous

##### Comment participer ?

**1) S'inscrire auprès du SNUipp-FSU41 le plus tôt possible et avant le 7 décembre** soit par mail [snu41@snuipp.fr](mailto:snu41@snuipp.fr), soit par téléphone au 02 54 42 28 30.

Une fois inscrit, vous recevrez une convocation à joindre à votre demande d'autorisation d'absence.

**2) Saisir sa demande d'autorisation via l'application AA-1D sur le PIA.**

Cette journée se tenant dans le cadre d'un congrès d'étude et de formation, la demande d'autorisation d'absence entre dans les **autorisations spéciales d'absence, "Article 13.2 Organisations représentées au conseil commun de la Fonction Publique."**

*L'autorisation d'absence est de droit mais ne garantit pas d'être remplacé.*